

Il est nécessaire également que les gouvernements modifient la façon dont ils mènent leurs affaires. Ils se doivent d'être à la fois efficaces et efficients, c'est-à-dire d'appliquer les programmes nécessaires au moindre coût pour les contribuables. La population comprend que ses gouvernements ne peuvent absolument pas se permettre de faire tout ce qu'on attend d'eux. Grâce à une gestion prudente, mon gouvernement est parvenu au cours des six dernières années et demie à réduire la croissance des opérations gouvernementales. Il a réduit de vingt-quatre le nombre des sociétés de la Couronne et rationalisé les activités de presque tous ses ministères et organismes. De 1984, quatre-vingt-dix mille employés ont été rayés de la liste de paye du gouvernement fédéral et de ses organismes.

Au cours de la présente session, mon gouvernement étendra la portée de ce processus. Il soumettra en effet à un comité parlementaire, qui consultera les Canadiens, un avant-projet de loi de plafonnement des dépenses au titre des programmes fédéraux. Il déposera aussi un projet de loi créant un fonds de service et de réduction de la dette afin que toutes les recettes provenant de la TPS, de la privatisation d'autres sociétés de la Couronne et de contributions volontaires soient appliquées à la réduction de la dette nationale.

Mon gouvernement continuera de s'employer en priorité à rationaliser les structures et les opérations gouvernementales de façon à mieux servir les citoyens et à épargner l'argent des contribuables. On étudie actuellement de meilleures façons de mener les affaires de l'État. On continuera d'améliorer la gestion de la fonction publique, suivant le processus engagé lors de la mise en œuvre de Fonction publique 2000. Un projet de loi en ce sens sera d'ailleurs déposé au Parlement. De nouveaux organismes de service spéciaux, plus autonomes et aux objectifs mieux ciblés, seront créés afin de mieux servir la population. Mon gouvernement continuera aussi de privatiser les opérations gouvernementales qui conviennent mieux au secteur privé, et de liquider ou refondre d'autres organismes afin de faire un meilleur usage de l'argent des contribuables.

Conclusion

La présente session s'ouvre à un moment critique de notre histoire. Elle sera pour vous l'occasion d'insuffler une nouvelle vigueur au pays et de rallier les Canadiens et les Canadiennes autour d'une entente renouvelée. Avec leur collaboration, mon gouvernement poursuivra ses objectifs d'unité, de prospérité et d'efficacité gouvernementale afin que tous les citoyens se sentent membres à part entière de ce pays, qu'ils profitent tous également de ses bienfaits, qu'ils se reconnaissent tous dans sa Constitution et qu'ils puissent tous y réaliser leurs aspirations.

Honorables sénateurs et sénatrices, Mesdames et Messieurs les députés, vous allez jouer un rôle décisif dans l'édification d'un Canada plus fort.

L'histoire sera juge des décisions que vous prendrez sur ces questions cruciales.

Puisse la divine Providence vous venir en aide.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

PROJET DE LOI SUR LES CHEMINS DE FER

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement) dépose le projet de loi S-1 relatif aux chemins de fer.

(Le projet de loi est lu pour la première fois.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

ÉTUDE À LA PROCHAINE SÉANCE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence m'a fait remettre le texte du discours du Trône qu'elle a prononcé aujourd'hui devant les deux chambres du Parlement. Il se lit ainsi:

Des voix: Inutile!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce discours sera-t-il mis à l'étude?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement) propose:

Que le discours du trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

(La motion est adoptée.)

LE COMITÉ DES US ET COUTUMES

INSTITUTION

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement) propose:

Que tous les sénateurs présents durant cette session forment un comité pour étudier les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au comité de se réunir dans la salle du Sénat selon qu'il le jugera nécessaire.

(La motion est adoptée.)

LE COMITÉ DE SÉLECTION

INSTITUTION

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement) propose:

Que, conformément au paragraphe 66(1) du Règlement, les sénateurs Balfour, Bolduc, Corbin, Doyle, Frith, Lewis, Petten, Phillips et Teed forment un comité de sélection chargé de désigner a) un sénateur qui assumera la présidence à titre de Président *pro tempore*; et b) les sénateurs qui seront membres des divers comités particuliers pendant la présente session. Le Comité de sélection devra soumettre, avec toute la diligence possible, les noms des sénateurs ainsi désignés.

(La motion est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures demain.)